



Direction des
Ressources Humaines

Arrêté n°2023-011

La Présidente de l'UBS arrête :

Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2023 est fixée comme suit :

Poste à pourvoir	Commission
Enseignant Contractuel 2 nd degré « Économie-Gestion » UFR DSEG N° RCE103-2	<p>➤ Présidente : Sylvaine CHEVALLIER, PRAG et représentante de la doyenne de l'UFR DSEG</p> <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Sébastien LE GALL, VP CA-RH➤ Marie-Laure JARDIN, PRAG➤ Katy LE GALL, PRAG➤ Stéphanie TISSIER, PRAG

Fait à Lorient, le 20 janvier 2023

La Présidente,

Virginie DUPONT